

L'Hyper !

n°222/06

24 juin 2006

24 pages



46^{ème} Congrès
12-16 Juin 2006
Grenoble

Engagés
dans une société
en mutation
pour des garanties
nouvelles

projet de
résolution

Tout sur
Carrefour et...
sur la CFDT



Toutes les informations que vous trouverez tout au long de ce numéro de l'hyper (et des autres numéros) sont mis à votre disposition grâce aux envois des militants CFDT Carrefour.

Cet hyper n'est qu'un extrait de nos interventions.

Comme vous pouvez le constater la CFDT aborde des sujets aussi nombreux que variés.

Elle donne chaque jour son opinion et ses propositions pour faire avancer le droit de chacun.

Chaque militant doit avoir de nombreuses cordes à son arc pour "tenir la route"

Merci à eux pour leur engagement et leurs compétences de chaque instant.

Avant les départs !

par Serge Corfa

Puisque nous allons bientôt, soixante dix ans après leur création, profiter des congés payés, pourquoi ne pas se plonger dans non pas un mais deux "Hyper" qui ne comportent pas moins de 44 pages.

C'était le minimum pour développer toutes les facettes du travail des militants CFDT sur le terrain depuis... un mois !!

Les comités centraux d'entreprise ont en juin un ordre du jour bien chargé et très instructif. Pas question de penser aux vacances proches !

Présentation des résultats économiques, bilan de l'intéressement, bilan social, projet mercure au PFT, comptes de la prévoyance et projet d'optimisation des structures centralisées des hypermarchés.

On découvre, avec surprise, un gain de 2109 salariés par rapport à 2004 soit 72 638 salariés au 31 décembre 2005 toutes sociétés hypermarchés confondues. Où l'année 2004 fut, comme nous l'avions dit sur les parkings, une année noire (962 emplois de moins qu'en 2003) où il y a un truc !

Les bonnes nouvelles continuent puisqu'on nous annonce un intéressement record. Non seulement les résultats économiques du premier semestre sont bons mais l'EBIDTA (traduire la productivité) progresse.

José Luis Duran, Guy Yraeta ont arrêté à temps l'hémorragie en se rappelant tout simplement que la France et les hypermarchés sont la mamelle de Carrefour.

Il est vrai que Mercure et consoeurs sont passés par là et les gains de productivité vont se poursuivre avec sa mise en place au PFT.

Alors pourquoi nous annoncer la réduction de 338 postes aux sièges. et une nouvelle hausse des cotisations prévoyance et une diminution des prestations, (que la CFDT a refusé de signer), histoire de nous gâcher les congés !

Prévoyance, restructuration voici pour la CFDT les deux dossiers prioritaires.

Pour la prévoyance la question est de savoir comment empêcher que le modèle américain si cher à des présidentiables sera effectif chez nous (pas de sous, pas de soins).

L'optimisation des structures centralisées cache sous un titre banal des licenciements à la clef.

Pas de problèmes économiques en vue, l'entreprise est loin d'être en faillite et le discours "il faut gagner des gains de productivité pour notre avenir" depuis la retraite chapeau de Monsieur Bernard on n'y croit plus.

Aujourd'hui le but poursuivi est plus pour donner à quelques nantis que pour la pérennité de l'entreprise.

La CFDT n'acceptera pas que les salariés en fassent les frais en perdant leur emploi c'est dans ce sens que nous demandons un GPEC et non un PSE.

La CFDT fidèle à son habitude continuera à défendre les intérêts de tous comme elle vient de le rappeler lors de son 46ème congrès à Grenoble quitte à déplaire à certains !

Cet hyper est l'occasion de rappeler qu'accepter le dialogue, signer des accords ne veut pas dire qu'on est un "béné oui oui" et qu'on accepte tout et n'importe quoi !

Pour nous le mot réformiste c'est construire et non détruire !

▼ Ouverture

Avant les départs **page 02**

Sommaire et indices **page 03**

▼ CFDT

46ème congrès CFDT **page 04**

▼ Réunions

En direct des CCE et autres IRP **page 05**

▼ La journée de solidarité

Le lundi de Pentecôte **page 08**

▼ Actualités

Nouvelles en vrac **page 10**

▼ Surveillance du personnel

Les GPS surveillent **page 15**

La surveillance vidéo **page 16**

▼ Prévoyance

Bilan 2005 et prévisions 2006 **page 17**

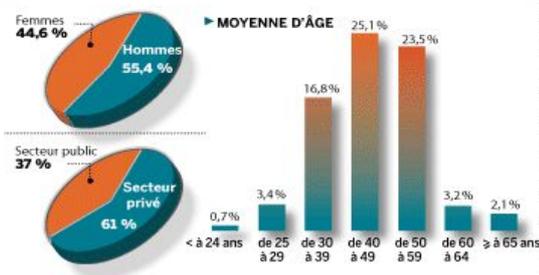
Augmentations et diminutions **page 18**

▼ Sans frontière

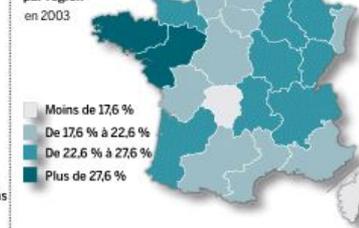
Nouvelles d'ici et de là **page 20**

Développement durable **page 22**

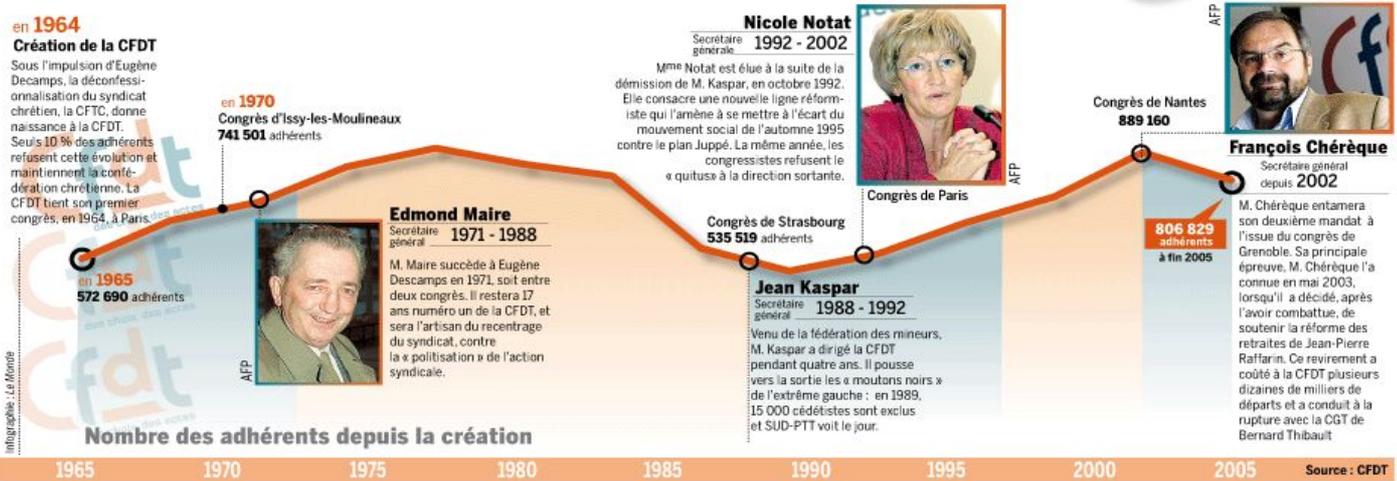
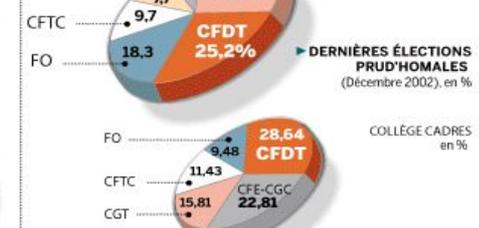
► LES ADHÉRENTS EN MAI 2006



► RÉSULTATS DES ÉLECTIONS AUX COMITÉS D'ENTREPRISE, par région en 2003



► DERNIÈRES ÉLECTIONS PRUD'HOMALES (Décembre 2002), en %



**François
Chérèque
réélu pour
un deuxième
mandat
Secrétaire
général de la
CFDT pour 4
ans**



la Commission exécutive

Gaby BONNAND,
Jacky BONTEMS,
François CHERE-
QUE, Marcel GRI-
GNARD, Alexis
GUENEGO,
Anousheh KAR-
VAR, Laurence LAI-
GO, Jean-Louis
MALYS, Annie
THOMAS .

François Chérèque a été réélu à la tête d'une équipe CFDT rajeunie qui a reçu mandat de travailler sur "la rénovation du contrat de travail".

"Nous avons décidé d'ouvrir des réflexions importantes: la rénovation du contrat de travail, la durée et l'organisation du travail, la mission des représentants des salariés dans les entreprises, la préparation de l'échéance de 2008 sur les retraites, le financement des protections sociales et des garanties collectives"

La résolution générale, feuille de route de la CFDT pour les quatre ans à venir, a été adoptée à 84,28% des voix.

Sur le sujet délicat de l'avenir des retraites, les délégués ont refusé de conditionner d'ores et déjà un relèvement de la durée des cotisations de retraite à la possibilité de départs anticipés prenant en compte la pénibilité au travail.

De même, les militants de la CFDT ont largement suivi leur direction sur la gestion des conflits dans les services publics, notamment dans les transports. La "recherche systématique de formes d'action moins pénalisantes" que la grève pour les usagers a été approuvée à 84,9%. Pour autant, la CFDT a refusé une loi sur le service minimum.

En revanche, la question de la représentativité syndicale a suscité le débat. La proposition d'ouvrir le premier tour des élections professionnelles à tous les syndicats, qu'ils dépendent ou non des cinq confédérations officielles, a été adopté à une courte majorité de 57,8%.

Nicole Lardeux, ancienne caissière Carrefour, et actuelle secrétaire nationale adjointe de la fédération est élue au bureau national confédéral avec 94,64% des mandats.

A la CFDT Carrefour nous nous félicitons de ce bon départ de François Chérèque qui en 2005 nous avait fait l'honneur de participer à nos travaux.

Création: 1964 (scission majoritaire de la CFTC).

Structures: 16 fédérations, 110 unions départementales et unions interprofessionnelles de secteur, 2 unions confédérales (Cadres et Retraités) 1350 syndicats.

Presse: Syndicalisme CFDT (hebdomadaire), CFDT Magazine (mensuel). Site internet : <http://www.cfdt.fr>

Le secrétaire général: François CHEREQUE. Né en 1956. Educateur spécialisé. Adhésion à la CFDT en 1978.

Les objectifs: "Transformer la réalité par la voie du contrat et du dialogue social, sans s'en remettre à des lendemains qui chantent". "Donner au social toute sa dimension et refuser qu'il soit un appendice de la logique économique". Faire du syndicat un acteur des évolutions sociales et syndicales, au plan national et au plan européen.

Les thèmes d'action privilégiés: Sécurisation des parcours professionnels, Lutte contre les discriminations au travail et les inégalités, Formation professionnelle; Egalité professionnelle., Réduction du temps de travail.

Le comportement des militants: Culture développée de la négociation, sans exclure les rapports de force. Comportement très variable selon les époques, les régions, les cultures professionnelles. Equipes militantes souvent autonomes par rapport à l'appareil syndical.

Effectifs déclarés: 806.829 cotisants réguliers en 2005.

Principales organisations membres: Fédération des services 84.500 adhérents. Secrétaire général : Didier BRULÉ

Audience: Elections comités d'entreprise 2004 : 20 % Elections prud'homales 2002 : 25,23% (28,64 % dans la section encadrement) Elections fonction publique 2002 à 2004 : 18,0 %

Affiliation internationale Au plan mondial : Confédération internationale des syndicats libres (CISL). Au plan européen : Confédération européenne des syndicats (CES).

info@istravail.com

La volonté de Carrefour est-elle de travailler avec le CCE ou est-ce une simple réunion de formalité ?

Une question que se pose de nombreux élus dans leur structure que se soit CE, CCE, Comité de groupe, CICE .

CCE Hyparlo 26 juin 2006

L'ordre du jour du CCE Hyparlo est important puisque l'intégration de cet ex franchisé avance à grand pas.

Point sur l'intégration Hyparlo : présence de G. Vicair, JL Masset et N. Gressent

- Composition nouveau conseil d'administration Hyparlo

- Information déroulement du processus d'intégration en cours et projets en cours.

- Réflexion sur organisation future des sites centralisés

- Information et consultation sur le projet d'adhésion de la société Hyparlo à l'accord de Groupe sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) et à l'accord de méthode Groupe sur le dispositif d'accompagnement de restructurations

La section CFDT majoritaire se demande, comment "intégrer" 96 pages à analyser en 10 jours, sans oublier que le même jour les élus sont aussi consultés sur le bilan social (45 pages), sur l'égalité Hommes et Femmes etc.

Il aurait été plus favorable d'avoir une réunion spécifique vu sa complexité de l'intégration.

La volonté de Carrefour est-elle de travailler avec le CCE ou est-ce une simple réunion de formalité ?

La CFDT est inquiète sur l'avenir du siège, des SAV et de ses antennes, des livreurs et autres particularités. Elle privilégie un accord de GPEC à un PSE.

CCE Carrefour du 22 juin 2006

Les élus CFDT protestent contre les conditions du déroulement de ce CCE.

Les élus ont rendez-vous sur deux jours en trois lieux différents, l'ordre du jour est un des plus chargé qu'il nous a été donné de rencontrer et les sujets sont aussi divers qu'importants.

La réunion du 22 juin qui tourne autour du projet d'optimisation des structures centrales des hypermarchés prévoit 10 heures de réunion pour trois sujets. La réunion commence à 9 h 30 et se termine à 19 h avec une coupure d'une heure pour le déjeuner

Nous estimons que ces conditions ne sont pas propices à une consultation sereine.

CCE Continent 2001 29 juin 2006

Beaucoup de sujet à l'ordre du jour dont le changement de prévoyance (mutuelle) pour les magasins de Laon, Château Thierry, La Chapelle St Luc, Epernay, Montereau, Sens Voulx.

L'accord de rattrapage des accords Carrefour signé le 28 avril 2005 prévoit au titre 10 un point sur les Régimes de prévoyance :

*En raison des délais nécessaires à la dénonciation des contrats et aux consultations, les modalités d'adhésion au régime de prévoyance "Maladie-Chirurgie-Maternité" et "Incapacité-Invalidité-Décès" des hypermarchés Carrefour en France seront mises en place par adhésion obligatoire pour l'ensemble des salariés des six établissements suivants: **Château Thierry, Epernay, Montereau, Sens Voulx, La Chapelle Saint Luc, Laon au plus tard le 31 décembre 2006.***

Cet accord se traduira par une augmentation des cotisations pour une catégorie des salariés de ces magasins particulièrement les temps partiel car les modalités de calcul de la CAPAVES sont différents de ceux de l'APGIS.

Commission logement

Rappelons que depuis l'origine du CCE la CFDT ne participe pas à cette commission qui est la "propriété" des élus FO. Ainsi une part importante du personnel ne peut contrôler et agir au sein de cette commission.

Pour la CFDT cette commission comme celle mise en place pour la prévoyance

devrait être intersociétés et pluri-liste.

La direction prend en charge une journée de formation, le repas est pris en charge par le CIL et l'hébergement pris en charge par les 0,20% du budget de fonctionnement.

Le compte rendu du mois de juin sera présenté au prochain CCE avec la présentation du cahier des charges.

Le CE peut demander la résiliation et son adhésion à son organisme collecteur au titre du 1% logement si ce dernier ne répond pas aux attentes des salariés. Normalement le cahier des charges est établi pour chaque établissement et par chaque organisme collecteur.

Commission Handicap

Bilan 2005

Riom et Brives ne sont pas intégrés dans l'accord.

C'est une année spéciale et charnière avec la nouvelle loi, l'accord n'a été validé que fin décembre 2005.

Pas de bilan financier de présenté.

Commission de solidarité

La CFDT est représenté par **Kathy Dias** (L'Haye les Roses)

Etaient absents à la réunion du 15 juin les représentants de la CGT et de la CFTC

Depuis le début de l'année 50 000 euros ont été dépensés (150 000 euros disponible pour le budget 2006).

Pour cette commission 43 dossiers ont été présentés 39 été pris en compte

La CFDT demande un règlement intérieur. Proposition retenue celui-ci

comprendra cinq points:

- 1) Endettement
- 2) Divorce/décès
- 3) Handicap
- 4) Frais médicaux
- 5) Catastrophe naturelle

La CFDT demande que ce règlement soit présenté aux CCE puis dans les CE, proposition acceptée.

Un document sera remis au directeur ainsi qu'aux élus avec la liste des documents à fournir pour monter un dossier correctement de façon que les demandes soient traitées de suite.

Nouvelle technologies réunion du 31 mai 2006

Protection contre le vol

La direction a présenté le nouveau système anti-vol qui sera déployé au textile. Coût du traceur 0.03 cts d'euros pour au moins 25.000 références protégées

Protection à la source (directement pour le fournisseur au départ) Déploiement de la radio fréquence (RF)

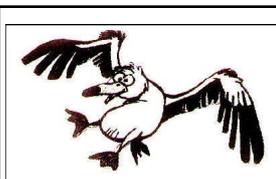
Historique avant EAS :

- l'électromagnétique (avant à Carrefour la petite barrette dans les emballages « le fil »)

- la radio fréquence

- magnéto acoustique (pas chez nous)

Projet : 100% des produits passant



Positivons ! Le rire de la Mouette

Vous je sais pas, mais moi, qui ne suis qu'une mouette de la banlieue j'ai souvent du mal à comprendre ce qu'on veut bien nous raconter dans « Positif ». Tiens, dans le dernier en date, vous y avez compris quelque chose vous aux 24 h caisses ? Les 5 ateliers : « recrutement, revue des performances, formation, procédures, postes de travail, politique argent ... » On parle de quoi ? De nos conditions de travail ... qu'on va améliorer? Si c'est une amélioration genre «Mercur» Merci ! On a donné.

Et la « Créativité » ? Ca doit rappeler des souvenirs aux anciens : de ce temps on appelait cela les « groupes d'expressions» ... les prix formule « Star ac' » en moins. S'il en sort autant de choses «positives» venant de la base, la vraie, c'est pas gagner! Et ici aussi 5 axes (ça doit être un chiffre fétiche...): orientation client, offre performante, esprit de conquête, relais de croissance et excellence organisationnelle.

Ben mon vieux ! Et nous on est où là dedans ? Peut être dans les 4 critères (tiens on a lâché le 5 ...): mieux satisfaire nos clients, développer le chiffre d'affaires, réduire les coûts (aie!), améliorer l'organisation (re - aie !) et le confort de travail (Ha !) au service du client (ha bon !).

Ya plus qu'à attendre ... mais excusez si on a pas trop confiance.



en caisse seront désactivés

75% des magasins équipés fin 2006. 100 % fin 2007.

Puces RFID

RFID est une technologie qui sert à identifier de manière automatisée l'objet à distance

Electronic product code (EPCS) (puce collée sur une étiquette, collée à son tour sur les produits ou sur les palettes de livraison) permet de bien cibler un produit

Coût en constante baisse mais encore cher

4 projets de test Carrefour dans divers pays: textile, culture, EPCS, taggage expédition. Test de l'usine de fabrication au détail en magasin

1) culture : sur des sous familles (logiciels jeux, consoles, accessoires) **Villiers en Bière** : projet sur une gondole test sur inventaire (présenté début juin en CE)

2) taggage expédition (puce collée sur les palettes pour les livraisons, en Espagne)

3) EPCS : logiciels jeux.

4) Textile : du fournisseur rayon pour test complet (en Belgique)

Aide européenne + ministère de l'industrie pour le développement de ce projet par le fabricant.

Moins il y aura d'infos à l'intérieur de la puce + cela ira vite et c'est ce qui est voulu par ce projet,

On pourrait faire un suivi du personnel avec les puces mais ce n'est pas prévu dans ce projet.

Date mise en place :

1er juillet 2006 (3 échéances 2007 - 2008 - 2009 en fonction des 4 sous projets textile, EPCS etc.)

Etiquetage électronique

Store Electronic Systems (SES) le spécialiste des systèmes d'étiquetage électronique de gondole (EEG) a dépassé en milieu du mois de mai le cap des 1000 magasins équipés en Europe.

Le nombre de magasins installés auprès de certaines enseignes devient 'très significatif' avec, au 31 mai 2006, 214 magasins du groupe Carrefour, 91 magasins du groupe Casino, 371 Intermarché, 208 Leclerc et 89 Système U.

Le Printemps !

Inquiétudes syndicales sur la cession du Printemps

Le groupe PPR devrait céder ses 17 magasins le Printemps sur la base de 1,075 milliard d'euros aux détenteurs italiens de la chaîne La Rinascente

Avec 5 287 salariés, le Printemps a réalisé un chiffre d'affaires de 752 millions d'euros en 2005, soit un recul de 4% par rapport à 2004.

Réunis en comité de groupe, à l'annonce de cession des magasins Le Printemps, les syndicats n'ont pas manqué d'exprimer leurs inquiétudes.

Les délégués CFDT craignent des suppressions d'emplois, notamment dans le personnel administratif, voire même la fermeture de magasins déficitaires. Se pose aussi la question de l'avenir des 1 300 démonstrateurs et vendeurs.

Auchan, GPEC aussi !

Le 14 juin la DRH Auchan convoquait le CCE pour annoncer entre autre un nouveau **plan pour l'emploi** impactant environ 1400 équivalents temps plein soit :

· 600 mouvements qui n'ouvrent pas droit à des mesures d'ac-

compagnement

· 400 non réalisés précédemment

· 400 nouveaux postes

Au-delà de l'analyse de fond sur les causes de ce GPE que la CFDT ne partage pas (le groupe a vu son résultat progressait de 40% en 2005), nous tenons à préciser que nous nous interrogeons fortement sur la volonté de l'actionnaire de réaliser ce plan dans le cadre du **paritarisme réel** .

Il semble que le réflexe paternaliste autoritaire ait pris le dessus et que l'entreprise se soit lancée dans une grande opération de communications visant avant tout à préserver son image sociale et ceci à des fins purement commerciales

Elections

La CFDT s'est présenté à 27 élections depuis le début de l'année dont pour la première fois dans 6 magasins.

269 élus au CE au lieu de 206 élus en 2004 un gain de 63 élus .

Avec seulement 6 sections dans le rouge la CFDT réalise un très, très bon score.



LA JOURNEE DE SOLIDARITÉ

Le lundi de Pentecôte

Quel pataquès !

Férié ou pas férié ?

Travaillé ou pas travaillé ?

Payé ou pas payé ?

Telle est la question du lundi de Pentecôte.

La CFDT maintient le cap :

Le lundi de Pentecôte doit être non travaillé

FO a signé un accord aménageant la journée de solidarité mais ne changeant en rien le fait qu'on travaille gratis 7 heures par an

Quand on pense au cinéma de FO en 2005 pour en 2006 signer cet accord, ils vont avoir du mal à s'expliquer.

La CFDT défend un financement solidaire de la dépendance sur l'ensemble des revenus.



Ce mode de financement de la dépendance est injuste parce qu'il repose essentiellement sur la contribution des salariés. De plus ce choix était motivé par une posture idéologique de remise en cause de la réduction du temps de travail.

La CFDT maintient sa position : tout faire dans les entreprises pour que cette journée ne soit pas travaillée sans que cela coûte aux salariés.

Faute de revoir la loi pour instaurer un financement plus juste, les inégalités perdureront entre ceux qui ont cette journée prise en charge par leur employeur, ceux dont les organisations syndicales ont pu négocier la mise en œuvre et ceux qui n'auront que le choix de travailler ce jour.

Accord Carrefour

Quel pataquès ! Férié ou pas férié ? Travaillé ou pas travaillé ? Payé ou pas payé ? Telle est la question du lundi de Pentecôte

... et un accord signé par F.O. à Carrefour dont on voudrait bien savoir comment il va s'appliquer.

En effet on va mettre en place un compteur, un de plus, dit de « journée de solidarité ». Si en fin de période de décompte annuel le solde du compteur est égal au 1/5ème de la base hebdomadaire contractuelle il ne se passera rien ... c'est à dire qu'on ne vous paiera pas.

Si ce solde est inférieur au 1/5ème alors on vous déduira ce qui « manque » sur la paie du mois suivant. (On vous passe les détails en cas de départ ou de changement de contrat).

Mais que va-t-on mettre dans ce « compteur » ? Ce ne peut pas être des

heures faisant parties de la modulation. Ce ne devrait pas être des heures supplémentaires car dans ce cas 1 h de travail vaut 1 h 25. Ce ne peut pas être des heures complémentaires car celles-ci doivent être payées à échéance mensuelle. Alors ? On n'a pas la réponse !

Sans parler du problème de fond qui veut que ce ne sont que les salariés qui « paient » d'une part, et que le travail non payé est interdit par les textes y compris par le droit européen !

Si quelqu'un à la bonne réponse (FO peut-être) faite le nous savoir.



FO se pose des questions

Au CCE FO demande des précisions sur l'accord de solidarité : des magasins demandent des explications sur le compteur. il y a risque de confusion avec le compteur de modulation.

Réponse de Jean Louis Trintignant Responsable Relations Sociale : le compteur existe et il est déconnecté du compteur de modulation. La première heure de modulation alimente le compteur de solidarité.

FO : nous demandons qu'une note explicative soit envoyée dans les magasins.

Réponse JL Masset : nous enverrons une note à afficher dans l'ensemble des magasins.

Remarque CFDT

Sur l'accord de solidarité quand on pense au cinéma de FO en 2005 pour en 2006 signer cet accord, ils vont avoir du mal à s'expliquer.

A ceux qui parfois naïvement se demande la différence entre la CFDT et FO vous avez la réponse.

Quand on signe un accord il faut savoir ce qu'il contient et toutes ces précisions auraient du être dans l'accord.

On aurait ainsi évité d'avoir plusieurs versions de l'accord, quand à affirmer que la 1ere heure de modulation alimentera le compteur de solidarité d comment alimenter un compteur solidarité via la modulation, c'est encore une adaptation de la loi, !!

ED et le lundi de Pentecôte

Appellent à la Grève Le lundi 5 juin 2006 pour expliquer à notre direction que nous refusons notre perte de pouvoir d'achat.

"Quand se sont les syndicalistes qui appellent la police on voit le climat de violence de l'entreprise."

Le lundi 5 juin les syndicats CFDT, CGT, CFTC de ED ont appelé les salariés à un arrêt de travail pour protester contre la diminution de leur rémunération suite à un accord signé que par les seuls élus FO.

Cet accord aménage la contribution de la journée de solidarité en créant un compteur spécifique et **diminue** le paiement du jour férié qu'est toujours le lundi de Pentecôte .

Ceux qui auparavant travaillaient habituellement ce jour férié, ne verront plus cette journée majorée de 100% (payée double).

L'ensemble des salariées devront rendre des heures à l'entreprise en incrémentant un nouveau compteur négatif qui va apparaître sur les fiches de paie à coté de vos compteurs qui débordent.

En 2005 la direction avait comme à l'accoutumé majoré ce jour férié de 100% comme le prévoit les accords relatifs au paiement des jours fériés chez ED.

Il y a loin entre les discours policés dans une salle de réunion et la réalité sur le terrain.

Je vous laisse juge de la colère de **Alexandre Torgomian**, délégué syndical central CFDT .

Le droit de manifester et de faire grève a été bafoué ceci non pas par un recours à la légalité (saisi des tribunaux et des forces de l'ordre) mais à l'usage de la force et de vigiles musclés.

D'autant que cette grève est le résultat d'un mauvais texte signé que par une seule organisation syndicale (FO) .

Profiter d'une loi " la journée de solidarité " que tout le monde considère comme "idiote" pour retirer aux salariés un avantage en l'occurrence le paiement des jours fériés à 100% et tenter de camoufler ce retrait dans un accord que personne n'arrive à comprendre

tant il est confus montre la duplicité de l'entreprise.

Champion



est intéressant de savoir que chez Champion **aucune organisation syndicale** n'a accepté de signer l'accord sur la journée de solidarité (même type que celui des hypers)



La manif chez ED tourne à la violence.

Une poignée de gréviste sont arrivés vers 2 heures du matin pour préparer le piquet de grève à l'entrepôt de Saint Denis.

Ayant mare de ne pas pouvoir faire avancer leur camion, la direction a décidé de nous foncer dessus....

Ils ont fait avancer leur camion sur nous en nous poussant puis ils nous ont plaqué à terre avec leur pseudo vigile qui avait un chien non muselé au départ...

Les filles se sont fait attraper leur cheveux et attrapé par derrière je me suis fait plaqué au sol et j'ai une douleur au poignet gauche....

Ils ont forcé le passage avec leur camion, c'était très dangereux vu comment il nous fonçaient dessus.....nous aurions pu passer en dessous des camions puisque nous étions couché au sol...

Bref nous avons du appeler nous même la police qui est intervenue mais un peu tard les camions étaient parti et les vigiles partis se cacher....

La direction sociale est arrivé a 6 h quand tout était finie.

Pour la CFDT il n'est plus question de dialoguer. Une plainte a été déposée contre la société de gardiennage, contre les responsables présents de chez ED

Finis les beau discours le dialogue reprendra lorsque la direction présentera ses excuses....

S'exprimant en marge du Sommet mondial du commerce alimentaire, José Luis Duran le directeur général a déclaré que de Carrefour maintiendrait sa pression sur les prix en France et il a confirmé ses prévisions pour la totalité de l'exercice en cours, à savoir une augmentation du résultat opérationnel et une croissance de ses ventes plus forte.

Les saisonniers arrivent

Ca y est ! C'est les vacances ! Enfin pour certains, les « permanents » qui diront sans doute OUF ! après une année qui a vu bien des chamboulements sur leurs conditions de travail aussi bien à l'épicerie, qu'aux produits frais, au textile qu'au bazar.

Les « autres », les saisonniers, vont eux se retrousser les manches et venir pallier l'absence des congés payés et du surcroît de travail.

Certains avec une certaine appréhension, ce sera leur « baptême du feu » dans une entreprise, d'autres avec déjà les habitudes nées des années précédentes ce qui n'empêchera pas d'être inquiets par rapport à certaines nouveautés dans les conditions de travail. Qu'ils se rassurent tous: les élus CFDT de l'établissement seront là pour les aider lorsqu'ils le voudront.

La section a, comme chaque année, édité une petite plaquette pour informer les saisonniers de leurs droits avec les noms des délégués à appeler en cas de problème.

Travail de nuit

Angers St Serge a obtenu le bilan financier du paiement des heures de nuit total : **45 785 euros distribués pour 15 865 heures**

Rappelons que vous devez aussi vous assurer que les salariés ayant quitté l'entreprise bénéficient eux aussi du rappel du paiement des heures de nuit

Aix en Provence

Le 8 juin 2006 le conseil de prud'homme d'Aix-en-Provence siégeant en audience de répartition suite à un Référé a donné raison à la demande de 50 caissières insatisfaites du règlement des heures de nuit.

Elles ont obtenu, après accord des avocats, le paiement au minimum de deux heures de nuit par semaine pour la période concernée. L'avocat de Carrefour a proposé de maintenir les sommes telles

qu'elles étaient réclamées (avec la part intéressement et participation) en compensation du forfait pause qui avait été oublié dans les calculs présentés.

La somme demandée en intéressement sera reportée pour l'intéressement 2006.

Il a été attribué 75 euros d'article 700 du NCPC dont 50 euros seront reversé par l'avocat à chaque salarié demandeur .

Ainsi cette caissière a laquelle Carrefour avait proposé 68 euros obtiendra grâce à ce recours avec sa paie du mois de juin 100 euros de plus .

Certains aujourd'hui se réjouissent d'avoir obtenu sans aller au prud'homme ce qu'ils avaient demandé, il faut bien qu'ils réalisent que si personne n'avait fait cette démarche, ils n'aurait même pas eu un sous.

Dimanche

Pierre Lellouche va déposer une proposition de loi pour l'ouverture des magasins le dimanche

Au nom de "la liberté du travail", le député UMP de Paris Pierre Lellouche va déposer une proposition de loi sur l'ouverture des magasins le dimanche. "Il faut laisser aux entreprises et aux salariés qui le désirent la possibilité de travailler le

Un nouvel hypermarché

Les élus CFDT de l'hyper **Champion "soleil levant" à Montélimar (26)**. viennent d'apprendre qu'ils vont porter l'enseigne Carrefour.

Le magasin sera placé en location gérance au sein de la société COVIVAR 7 le 1er septembre 2006.

Ce magasin ex Intermarché repris en 2001 par Champion d'une superficie de 3600 m2 est en travaux depuis février/mars 2006 pour un agrandissement à 4800 m2. Il occupe 150 salariés

La CFDT est présente dans ce magasin

dimanche".

"Plus de 70% des Parisiens voudraient pouvoir faire leurs courses le dimanche", affirme Pierre Lellouche en ajoutant que l'ouverture dominicale des commerces "permet aussi de créer des emplois". "

Aujourd'hui, nous fonctionnons sur un système de cinq dimanches par an pour les grands magasins et une tolérance dans les zones touristiques comme les Champs-Élysées ou le Marais", rappelle le député UMP.

6 dimanches , pourquoi pas !!

Grâce à l'action de la CFDT la magasin de **Lommes** n'ouvrira pas, comme le directeur en avait l'intention, le dimanche 20 aout.

En effet le directeur avait "oublié" de compter les dimanches ouverts en 2006. Avec cette ouverture de dernière minute il ouvrait 6 dimanches !!!!

Formation

Les salariés s'inquiètent de l'utilisation du CIF comme en témoigne ce courriel reçu sur notre site.

Je suis actuellement en poste au Carrefour de ... au rayon PLS notre Direction semble faire pression sur le personnel de ce service afin de valider une demande de DIF

Le personnel en la matière n'est pas forcément demandeur ce qui détourne de quelque part l'implication du DIF; Je crois savoir que dans ce cadre et la définition de ce DIF (Individuel) l'acteur principal doit être le salarié avec bien sur l'aval de la hiérarchie ?

Dans le cadre d'une formation DIF, les heures de formation sont-elles décomptées du temps de travail

effectif , sont-elles rémunérés à 50 % hors contingent du temps de travail ?

Merci de bien vouloir lever mon interrogation.

La CFDT soucieuse de ces questions invite en septembre tous ses militants à une formation sur ... la formation professionnelle. Bien entendu nous avons répondu à cet internaute.

Procès gagné

La section CFDT d'Anglet a le 31

mai 2006 gagné le procès pour non paiement des journées d'arrêt de travail suite à un incendie qui s'était déclaré en 2002 dans un service.

Carrefour doit payer l'intégralité des pertes de salaires, 30 euros de dommages et intérêt, 30 euros pour les frais de justice par salarié, 100 euros pour la CFDT.

4 ans d'attente pour faire reconnaître son droit, c'est long ...

La guerre des prix ? Une étude qui fait réfléchir

Les Français l'affirment haut et fort à longueur d'études sur leurs comportements : le prix est devenu leur préoccupation majeure. Mais sur le terrain, les choses ne se passent visiblement pas comme ils le proclament. Dans les rayons de grande consommation, au moment de mettre les produits dans leur chariot, ils n'ont pas l'oeil rivé sur l'étiquette autant qu'ils le prétendent.

Un Français sur trois seulement connaît avec précision le montant d'un produit qu'il vient tout juste d'acheter. Près d'un sur deux n'a aucune idée du tarif ou se trompe de plus de 10 %. La mémorisation est globalement meilleure pour les marques de distributeurs que pour les marques dites nationales.

La connaissance du prix est supérieure pour les produits chers. Les Français se souviennent mieux des montants des alcools ou des produits frais achetés au poids.

Trois grands profils de consommateurs se dégagent selon l'institut d'études.

Les « fidèles » ne regardent rien, le prix étant peu décisif pour eux.

Les « économes » hésitent, comparent et lisent les prix.

Quant aux « occasionnels », ils scrutent les étiquettes pour les achats qu'ils effectuent rarement.

Toutes attitudes confondues, le premier élément pris en compte par l'acheteur est le parfum du produit d'entretien ou le goût du yaourt. Le deuxième reste la marque, nationale ou de distributeur. Le prix n'arrive qu'en troisième position. Résultat : sa connaissance se révèle incertaine.

Le lancement d'un produit représente aussi un moment clef pour la mise en place de l'image tarifaire. « Lors d'un premier achat, 77 % des Français connaissent le prix d'un produit au moins à 10 % près.

Alors la guerre des prix déclenchés par quelques uns sur des centimes d'euros vaut-elle la perte prévisible des emplois ?

Harcèlement aux caisses

Courrier adressé au directeur par la section CFDT de **Château Thierry**

...Depuis quelques temps, le comportement du chef de caisse atteint le seuil de l'acceptable.

En effet, celui-ci ne cesse de faire des reproches et des sous-entendus et des affichages discriminatoires.

Comment peut-on afficher que Madame A... est arrivée à 8 h 01 pour 8 h ou que Madame B soit arrivée en retard pour être aller faire un dépôt de plainte ou que Madame C. soit arrivée à 8 h 30 pour prendre son poste à 8 h 30 et de ce fait elle n'a pu prendre les infos du jour etc..etc.

Dans quel but afficher des erreurs de frappes ? Cela veut-il insinuer que l'erreur n'est pas permise sans être montre du doigt.

En effet, le chef de caisse ne cesse de faire des reproches sur la surface de vente, ne cesse de faire des reproches nominatifs par affichage (un véritable listing semaine après semaine) et ne cesse de faire une surveillance constante de ses caissières :

Un exemple de reproche et d'affichage :

Une hôtesse de caisse qui se déplace pour aller chercher du produit pour nettoyer son tapis de caisse ou bien quand elles échangent quelques mots entre elles lorsqu'elles n'ont pas de clients à leur caisse ?

Comment Monsieur le directeur pouvez vous laisser faire de tel fait dans une entreprise qui se veut être « sociale »

Les hôtesse de caisses considèrent de tel fait de la part de leur hiérarchie comme du harcèlement moral.

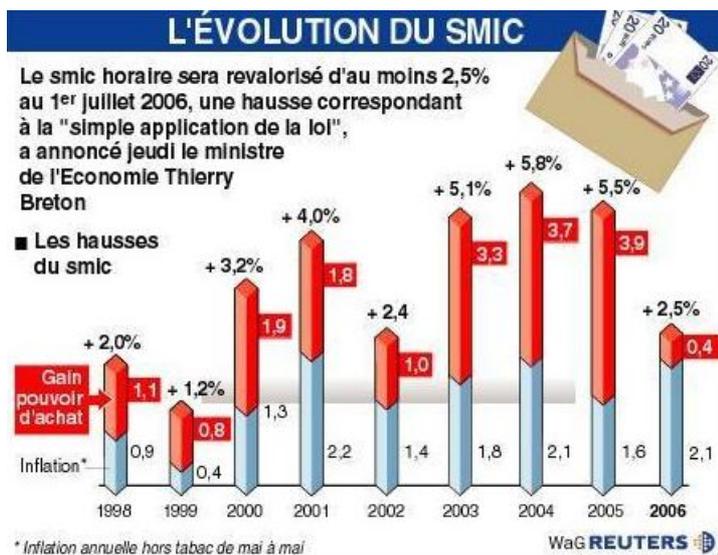
Comme vous le savez de tels actes sont désormais réprimés par la loi et punissables d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Vous n'ignorez pas que l'article L. 122-51 du code du travail vous fait obligation de prendre toutes dispositions nécessaires en vue de prévenir les agissements de harcèlement moral. En conséquence, nous vous demandons d'intervenir pour faire cesser cette situation qui n'a que trop duré.

Les frais de personnel du groupe Carrefour représentent en 2005

9,6 % du chiffre d'affaires hors taxes, contre 9,5% au 31 décembre 2004

soit 7 115,1 millions d'euros de frais de salaire



Signature des accords en 2006

1) L'avenant à l'accord d'intéressement avec la grille et la progression des CA

Accord signé par CFDT, CFTC, CAT, FO (la CGC et la CGT n'ont pas signé celui de 2005 donc ils ne signent pas celui de 2006)

2) L'accord encadrement, partie sociale

Accord signé par CFDT, CFTC, CAT, FO, CGC (la CGT ne signe pas)

3) L'accord encadrement, partie rémunération

Accord signé par CFDT, CFTC, CAT, FO, (CGC, CGT ne signent pas)

4) l'accord sur la journée de solidarité

Accord signé par FO (CFDT, CFTC, CAT, CGC, CGT ne signent pas)

5) l'accord NAO 2006

Accord signé par CFDT, CFTC, CAT, FO, CGC (la CGT ne signe pas)

6) Accord Prévoyance "maladie-Chirurgie-Maternité

Accord signé par CFTC, CAT, FO, CGC (CFDT, CGT ne signent pas)

7) Accord GPEC (au niveau du groupe)

Accord signé par CFDT, CFTC, FO, (CGC, CGT ne signent pas)

8) Accord de méthode (au niveau du groupe)

Accord signé par CFDT, CFTC, FO, (CGC, CGT ne signent pas)

Bon à savoir

Maternité et congés payés

Désormais les salariés retour d'un congé maternité ou d'adoption ont droit à leur congé payé annuel, quelque période de congé payé retenue pour le personnel de l'entreprise (C. travail. 223-1 complété)

Les congés payés pris en raison d'un congé de maternité ne sont donc plus perdus.



Crèche en entreprise c'est possible !

Quand la CFDT a suggéré voici près de deux de mettre en place des garderies et crèches d'entreprise dans les hypermarchés Carrefour certains nous ont pris pour des utopistes, aucune autre organisation syndicale ne nous a suivie sur ce sujet.

Et pourtant avec 58% de femmes, une moyenne d'âge de 33 ans, des horaires décalés, un temps partiel choisi essentiellement féminin, la garde des enfants est le problème numéro 1 des salariés de l'entreprise. Permettre l'égalité des chances c'est prendre en compte cette évidence.

En bon syndicaliste que nous sommes dès l'annonce par le gouvernement de crédits disponibles pour aider les employeurs à mettre en place des crèches nous nous sommes dit que Carrefour entreprise citoyenne doit agir.

Aujourd'hui cette idée fait son chemin. Des projets se développent dans certains magasin ou aux sièges comme à Levallois Perret.

A **Chalons en Champagne** les membres du comité d'entreprise ont décidé d'aller au delà des mots et de construire un projet. **Pascal Piquet** Délégué syndical CFDT a décidé de s'investir à 100% sur ce dossier. Il a organisé, avec d'autres collègues de magasin, des rencontres, avec un organisme dont le but est d'accompagner les entreprises dans leurs projets.

Pour une première approche, les élus se sont adressés à la Ste « LA PART DE REVE ». Cette société est spécialisée dans ce type de réalisation, prend en charge l'étude, la réalisation et la gestion des crèches.

Dossier sous le bras les élus sont allés voir le directeur pour lui exposer les différentes possibilités qui sont offertes

- 1° une crèche entreprise uniquement Carrefour
- 2° une crèche inter entreprise avec les entreprises de la galerie
- 3° une crèche, plus une halte garderie pour les clients du magasin

L'accueil de la direction a été des plus favorable. Le directeur s'est engagé à plaider le dossier au national .

Le point le plus difficile est bien entendu le financement car les aides de l'état sont provisoires et personne ne sait ce qu'il en adviendra. Une crèche revient actuellement en moyenne de 200 à 160 euros par mois et par berceau à l'entreprise

Pour la CFDT le national doit soutenir les magasins en créant un fond spécifique pour les aider à mettre en place ce type d'aide à leurs salariés. La mise en place des crèches et des haltes garderie doivent faire l'objet d'un accord collectif et la CFDT est prête à signer de tels accords.

La CFDT invite tous ses délégués à développer ce type d'action efficace pour les salariés et à penser interentreprise. Dans une ville il y a un Carrefour mais aussi un Champion, un ED, des entrepôts tous employant des salariés du groupe, il y a aussi d'autres entreprises. A Nîmes l'interprofessionnel CFDT a été à l'initiative d'un tel projet.

L'action syndicale ne s'arrête pas aux demandes de salaire, soyons sur tous les terrains qui aident à mieux vivre dans l'entreprise.



Canicule

Les frigos de la grande distribution pourraient servir de morgues en cas de canicule.

Quand la grande distribution doit recenser ses chambres froides pour y stocker du macchabée !

Courrier de la préfecture du Val-d'Oise : «Dans le cadre de la rédaction du Plan de gestion des décès massifs, mes services recensent des entrepôts susceptibles d'accueillir des corps avant mise en bière. C'est pourquoi je vous remercie de bien vouloir m'indiquer la surface de votre entrepôt de froid positif qu'il vous serait possible de réserver à cet effet, ainsi que la température utilisée dans celui-ci.»

L'idée n'est pourtant pas neuve : lors de la canicule de 2003, un entrepôt de 4 000 m² avait été réquisitionné à Rungis (Val-de-Marne), morgue provisoire administrée par la préfecture.

Avec ses 195 entrepôts répartis sur toute la France, le secteur de la grande distribution est bien tentant pour les services préfectoraux. !



Les salariés font de moins en moins grève

Le taux de participation des salariés aux conflits du travail a chuté l'année dernière, passant de 32% en 2004 à 25% en 2005.

45% des grèves ont été déclenchées par plusieurs syndicats, contre seulement 39% l'année précédente.

La CGT a participé à près de 70%

des actions, un taux qui descend à 35% pour la CFDT et à 24% pour Force Ouvrière.

Le nombre de conflits ayant "abouti à une satisfaction partielle ou totale" des revendications des salariés en 2005 est de 64%, un chiffre stable par rapport à l'année

précédente.

Si on a bien compris en 2005 nous n'avions pas bien choisi la date et nous avons fait remonter les statistiques mais au fait on compte pour une grève ou pour une centaine !



hoaxbuster.com

Avis de recherche

Actuellement nous recevons des e mails nous demandant de diffuser des avis de recherche, lisez ceci avant de vous lancer dans cet élan généreux.

Une disparue, 10 millions d'e-mails retrouvés

Non l'e-mail n'est pas l'arme absolue en cas de disparition de mineur. L'avis de recherche devient trop rapidement obsolète et... incontrôlable !

"L'enfer est pavé de bonnes intentions."

C'est ce que doivent penser toutes les personnes à l'origine ou ayant retransmis de telles chaînes... Leurs coordonnées figurant au bas de chacun des mails retransmis sont alors diffusées par les internautes au gré du net.

Une fois de plus, une jeune fille bien réelle voit sa photo se diffuser de boîtes en boîtes, sans aucun contrôle, ni volonté de sa part. Oui, Sabrina a bien disparu le 3 mars 2006... Mais elle a été retrouvée saine et sauve le 14 du même mois !

Pourquoi il ne faut pas faire suivre ces chaînes :

- les médias traditionnels ont plus d'audience et s'en font bien mieux l'écho, avec photo récente, dernières news de l'enquête, dernier endroit où l'on a aperçu la personne, etc...
- le contenu du message peut être modifié, altéré, tronqué et se transformer en hoax très rapidement
- dans plus de 99% des cas, le/la fugueur(-se) revient dans les quelques jours et la chaîne, elle, se balade des années...

Il faut arrêter de croire que des dizaines d'enfants disparaissent chaque jour en Europe. A chaque disparition inquiétante, **l'alerte AMBER** (inspirée d'Amérique du Nord) est désormais mise en place et tout le pays en parle !

Dès lors, inutile d'alerter la terre entière inutilement. Tant que l'alerte officielle n'est pas donnée, c'est qu'il y a de fortes chances pour que les enquêteurs soient convaincus qu'il ne s'agit pas de la bonne solution pour résoudre la disparition. Leur travail consiste, rappelons-le, à retrouver la personne et ils sont incontestablement les mieux placés pour connaître la meilleure conduite à adopter en fonction des différents cas.

Les GPS surveillent

Notre section CFDT du SAV sud-Ouest découvre, par le plus grand hasard, un document démontrant que les salariés des SAV utilisant un GPS sont surveillés grâce à ce système.

Bien entendu l'audit avait oublié ce point et la CNIL n'a pas été prévenu et autres manquements qui amènent la section a déposé plainte.



Monsieur l'inspecteur du travail

Nous nous permettons de vous faire part des inquiétudes du personnel et des élus concernant l'utilisation faite du système GPS, par notre direction.

En effet nous avons trouvé tout à fait par hasard, dans la photocopieuse, un relevé GPS concernant un salarié.

Ce relevé oublié par un cadre du SAV, comporte des annotations manuscrites, dont la finalité de surveillance et de contrôle de la personne, ne laisse planer aucun doute.

A l'origine ces GPS avaient été installés afin d'enregistrer le pointage des salariés qui gardaient le véhicule de société pour rentrer à leur domicile.

Ce dispositif devait permettre l'application de la loi AUBRY, qui obligeait le décompte et le paiement de toutes les heures travaillées.

Il y avait en effet beaucoup d'heures supplémentaires non rémunérées, suite aux contrats et avenants signés lors de la création des SAVR qui ne limitaient plus le temps de travail.

Les techniciens étant assujettis à une prime au rendement cela a ouvert la porte à un certain nombre d'excès que la CFDT avait condamné.

Ce système qui était une nouveauté à l'époque, nous avait été présenté comme la solution miracle, il régularisait le

temps de travail d'une part, et il était présenté comme un outil révolutionnaire, possibilité dans le futur d'installer une navigation embarquée, possibilité de programmer des alertes, possibilité d'optimiser la planification des tournées, possibilité de recevoir des tableaux de bord, et de piloter via internet, et bien sûr de pointer le début et la fin de la journée de travail pour chaque salarié qui gardait le véhicule le soir.

En réalité tout cela n'a été que de la poudre aux yeux, puisque au bout de 4 ans aucune de ces options n'a été installée et la vraie raison qui apparaît aujourd'hui, n'est autre qu'une surveillance des personnes.

...Après les révélations des médias concernant la surveillance, voir l'espionnage sur la vie privée de salariés de certains magasins CARREFOUR, par des sociétés de sécurité extérieures, le personnel c'est posé beaucoup de questions sur les vraies raisons qui ont amené la direction à mettre ce système en place.

Il est évident qu'il y a là un double emploi, puisque le personnel pointe déjà sur des cartes, de plus le coût faramineux de ce dispositif (24000 € par an) en cette période où le SAVR rencontre de nombreux soucis, est un argument de poids pour justifier sa suppression.

Face à ce refus catégorique, et après avoir consulté les salariés concernés, les élus ont décidé de saisir la justice.

Sur un plan purement légal, concernant ce GPS, CARREFOUR a commis plusieurs infractions au code du travail et au code pénal.

.....

C'est pourquoi nous sollicitons de votre part, d'établir un procès verbal qui notifie toutes ces infractions au code du travail et au code pénal et nous permettre ainsi de faire appliquer la justice et le droit dans notre entreprise.



Vidéo surveillance

Suite au scandale de la vidéo surveillance la direction générale a décidé de mener un audit sur les méthodes et procédures de contrôle appliquées dans ses magasins.

Geoffroy Berger nouveau directeur de la sûreté et de la sécurité (l'ancien ayant quitté l'entreprise juste après l'émission télévisée) a présenté le 31 mai le bilan.

Cet audit a été mené du 2 février au 10 mars 2006 par les 9 permanents sécurité rattaché aux directions d'exploitation et par les directeurs eux mêmes !!!!

Il serait plus exacte de dire que la direction a présenté les décisions qu'elles a prises car en ce qui concerne l'audit proprement dit on n'a rien entendu, rien lu, rien vu.

La direction n'a constaté que des vices de procédures dans la déclaration des **548 tubes vidéo, 4513 caméras mobiles, 4216 caméras fixes** dans les 179 hypermarchés du groupe, excusez du peu !

Sur le sujet appelé avec précaution " caméras discrètes" la direction affirme qu'aucune caméra "discrètes" n'a été identifiées !

Il est vrai que dans le magasin où nous avons plus que des doutes (Mondeville) le jour de la venue de l'huissier la direction avait perdu les

clefs du local où nous soupçonnions que des téléviseurs de surveillance étaient installés.

A remarquer que l'exemple de l'ancien agent de sécurité qui accuse Carrefour d'abus de surveillance, bandes vidéos tournées à l'appui, ne pourra plus se reproduire. Carrefour a décidé de supprimer ce support au bénéfice du numérique dont la traçabilité sera plus fiable et la conservation plus sécurisée.

Carrefour va surveiller, en plus du personnel, tous les documents administratifs que les directeurs oublient allègrement de remplir.

Juré, craché on ne surveillera qu'en toute légalité et les 29 prestataires extérieurs seront soumis à la réglementation.

Quand aux soi disantes bavures présentées à la télévision le directeur des ressources Humaines les dénoncent. Rien que des mensonges et une plainte a été déposée. A ce niveau nous avons senti comme une menace de nous voir interdire de regarder la télévision qui effectivement nous abrutis et ne fait que de l'audience.

Oublis

La CFDT a constaté que la direction dans ces projets de réglementer les règlements à oublié de supprimer les téléviseurs qui prônent dans les bureaux des directeurs et autres lieux .

De même rien sur la règle éditée, jamais mise en place, que le personnel de surveillance de certains postes comme la surveillance vidéos doit être exclusivement du personnel Carrefour.

Il est vrai que ce personnel travaillant avec leurs collègues des rayons ou des caisses se laisserait moins aller à la bavure!

Actions programmées

Pour tous les magasins, présentation lors d'un CE de la totalité de l'installation de vidéosurveillance (à partir du 30 Juin 06), même si cela a déjà été fait entre l'émission et aujourd'hui elle doit être refaite.

Déclaration CNIL : fournir tous les éléments demandés pour réaliser la déclaration à la CNIL de tous les équipements concernés (à partir du 30.09.06).

Règles de fonctionnement, conservation d'images :

Définir des niveaux d'accès sur les enregistreurs numériques (10.05.2006), étude des magasins avec les installateurs pour la suppression des images (de 2 à 30 jours).

Visualisation extérieure :

masquage des lieux privés pour toutes les caméras, information permanent sécurité (30.06.06), état de suivi.

Sécurité interne :

autorisation administration du service sécurité interne, prendre contact, envoi du courrier type à la préfecture signé par le directeur, numérisation du document et archivage MMS.

Autorisation administrative des managers :

renouvellement tous les ans auprès de la préfecture dont dépendent les magasins (2007) de l'agrément des managers sécurité (au 30.06 pour les viviers et les mutations) (au 31.10.06 pour l'ensemble)

Autorisation administrative des salariés :

constitution des dossiers de déclarations et de modifications (30.06)

Prestataire externe sécurité :

sur l'ensemble des Hypers, il y a 29 prestataires différents, remise à jour et contrôle de la gestion administrative des dossiers prestataires pour le 31.07, demande auprès des prestataires et de PERIFEM pour faciliter la réglementation

Durée de conservation numérique : de 15 jours à 30 jours peut être programmé

Questions CFDT : Pourquoi pas de présentation en CHSCT du résultat et des conséquences qui en découlent. Ce serait dommage de faire de nouvelles erreurs en ne consultant pas également les CHSCT.

Bilan 2005 et prévisions 2006

A compter du 1er janvier 2006, les prestations du régime de prévoyance « Maladie-Chirurgie-Maternité » sont mises en conformité afin de respecter les dispositions du contenu des dispositifs d'assurance maladie complémentaire bénéficiant d'une aide (dits « contrats responsables »).

A compter du 1er juillet 2006, les prestations du régime de prévoyance « Maladie-Chirurgie-Maternité » sont aménagées en fonction des conclusions du réexamen par la Commission de prévoyance sur les adaptations nécessaires pour l'équilibre du régime.:

A compter du 1er octobre 2006 jusqu'au 31 décembre 2006, l'ajustement des cotisations est pris en charge par l'employeur conformément aux dispositions du Titre 7 de l'Accord d'entreprises du 15 mars 2006 (N.A.O.).

A compter du 1er janvier 2007, la cotisation est répartie comme suit :

part patronale : 1,55% du PSS(1)

part salariale : 1,48% du PSS(1)

Total 3,03% du PSS(1)

Régimes de prévoyance

Information sur les comptes de résultats des régimes de prévoyance

- postes maladie/ chirurgie/ maternité

- Incapacité/ invalidité/ décès.

Présentation des comptes de résultats.

Les garanties décès pour les cadres solde créditeur de l'exercice 2005 de 269 914€. C'est le plus petit solde créditeur de ces 10 dernières années principalement lié rente de décès et aux provisions obligatoires.

Les garanties incapacité »/invalidité, le régime laisse ressortir un solde débiteur de 2 154 978€. Il y a eu moins d'arrêt de travail mais il y a eu aussi moins de reprise.

Les garanties décès employés : le régime laisse ressortir un solde débiteur de 776 544€.

Les garanties incapacité/invalidité fait ressortir un solde débiteur sur 2005 de 3 863 824 €.

Comparatif sur les 10 dernières année une explosion des arrêts de travail en 2003 a vidé les réserves.

Rapport cotisations sur prestations laisse ressortir un solde débiteur de 6 525 926 €

Réserve prévoyance solde débiteur de 19 605 926€

Les frais médicaux

Depuis 2004 nous subissons la réforme de la sécurité sociale, la réforme de la nomenclatures, la nouvelle norme comptable sur le régime ancien salariés (normes européennes) .

Total du compte des anciens salariés en 2005 solde débiteur 357 156 €. L'impact des mesures de sécurité social plus important que dans le régime des actifs.

Solde pour les actifs, le solde est débiteur de 1 471 192 €.

Réserve générale des actifs au 31 décembre 2005 de 6 389 288

Réserve technique pour les anciens salariés, la réserve a un solde créditeur de 120 315 €.

Perspectives 2006,

62 médicaments ont vu leur prise en charge sécurité sociale ramenés à 15% au lieu de 35%, majoration de la taxe CMU, revalorisation des honoraires des praticiens et introduction d'un forfait de 18 € laissé à la charge de l'assuré pour les actes de chirurgie supérieurs ou égaux à 91€.

Résultat des courses il faut augmenter les cotisations et diminuer les prestations pour conserver l'équilibre du régime.

Accords Prévoyance Hypermarchés	
Date	Accords
31 mars 1999	Accord refundu.
31 août 2001	Maladie /Incapacité AM-cadre
31 octobre 2001	Incapacité Emp
6 mars 2003	Prévoyance interentreprise
6 mars 2003	Incapacité AM
6 mars 2003	Incapacité Cadre
6 mars 2003	Incapacité Emp
6 mars 2003	Maladie
6 mars 2003	supression articles 25-50-62
27 septembre 2004	Maladie
27 septembre 2004	Incapacité Emp
16 octobre 2005	Incapacité AM
16 octobre 2005	Incapacité Cadre
16 octobre 2005	Incapacité Emp
8 juin 2006	Maladie

Qui sont ceux qu'on appellent dans le régime de prévoyance les anciens salariés :

- les congés sans solde
- les invalides
- les veufs
- les retraite et pré retraités
- les licenciés

MALADIE-CHIRURGIE-MATERNITE

Augmentation des tarifs et diminution des prestations

Le 8 juin 2006 FO, CFTC, CGC, CAT ont signé un accord sur le régime de prévoyance "maladie- Chirurgie - Maternité".

Pour la première fois depuis 1999 la CFDT a refusé de signer cet accord.

Cet accord prévoit une baisse des prestations et un augmentation des cotisations.

Augmentation qui s'ajoute à l'augmentation annuelle du plafond de la sécurité sociale.

Cet indicateur est utilisé pour calculer les cotisations et augmente au 1er janvier de chaque année.

Les mesures prises en 2005 avaient comme objectif d'équilibrer le régime et nous constatons que nous n'avons pas atteint cet objectif.

Cela veut-il dire qu'il y aura encore des mesures de réduction des prestations et d'augmentation des cotisations dans les années à venir ?

Régime de prévoyance "maladie-chirurgie-maternité" employés-ouvriers

Date	Part salariale	Part patronale	Total	% patronal
1er janvier 2000	1,33%	1,40%	2,73%	51,28%
1er janvier 2002	1,37%	1,43 %	2,8 %	51,07%
1er janvier 2003	1,37%	1,43 %	2,8 %	51,07%
1er avril 2003	1,37%	1,43 %	2,8 %	51,07%
1er juillet 2005	1,42%	1,48 %	2,9%	51,03%
1er octobre 2006	1,42%	1,61%	3,03%	53,13%
1er janvier 2007	1,48%	1,55 %	3,03%	51,15%

Date	Part salariale	Part patronale	Total	Augmentation	Augmentation an	% Part patronale
1/1/2000	29,81€	31,37€	61,18€	-	-	51,3%
1/1/2001	30,31€	31,91€	62,22€	0,50€	6,00€	51,3%
1/1/2002	31,28€	32,93€	64,21€	0,97€	11,64€	51,3%
1/1/2003	33,32€	34,78€	68,10€	2,04€	24,48€	51,1%
1/1/2004	33,92€	35,41€	69,33€	0,60€	7,20€	51,1%
1/1/2005	34,47€	35,98€	70,45€	0,55€	6,60€	51,1%
1/10/2006	36,77€	41,68€	78,45€	2,30€	27,60€	53,1%
1/7/2007	en attente du nouveau plafond de la sécurité sociale					

Pourcentage calculée en fonction du P.S.S. : plafond de la Sécurité Sociale

Le plafond mensuel de la sécurité sociale applicable à compter du 1er janvier 2006 est fixé à 2 589 euros.

La CFDT a écrit son désaccord à la direction.

Monsieur le Directeur des relations Sociales

Ainsi que nous vous l'avons indiqué la CFDT ne sera pas signataire de l'accord de prévoyance. Ce refus est sur le fond mais aussi sur la forme.

Nous estimons que signer un accord qui ne précise pas les adaptations nécessaires à l'équilibre du régime et renvoie à des conclusions dont nous n'avons eu aucun compte rendu acté ne correspond pas à un accord.

Nous sommes défavorables à prendre un engagement d'augmentation des cotisations pour le 1er janvier 2007 alors que les comptes 2005 ne sont ni soldés, ni actés par les comités centraux d'entreprise et que nous naviguons à vue pour 2006.

Nous estimons qu'aujourd'hui devant le désengagement de la sécurité sociale ce ne sont pas des réformettes qui régleront les problèmes.

Augmentation des tarifs et diminution des prestations

Augmenter chaque année la participation des employés aux deux régimes est une navigation à vue.

Pour notre part nous considérons qu'il convient de mettre en place un plan de redressement sur plusieurs années en tenant compte de différents points:

- S'assurer de l'indépendance de l'organisme de gestion (l'Apgis en l'occurrence).

Nous avons constaté dernièrement que l'Apgis réservait la primeur de certaines améliorations de ses services, que nous payons tous, à une organisation syndicale avec lequel il est de notoriété publique que les liens sont étroits

- Une formation des élus prise en charge par l'entreprise afin d'améliorer la compréhension du régime de prévoyance par les délégués. Nous constatons à chaque réunion la méconnaissance des élus en charge de piloter la prévoyance ou consultés dans le cadre des CCE.

- Définir une méthodologie de la présentation des comptes. Nous sommes noyés dans des chiffres et les éléments essentiels ne sont pas visibles. Un expert indépendant doit les vérifier.

- La mise à plat de toutes les prestations et des deux régimes avec l'aide d'un cabinet conseil indépendant de l'Apgis

- Une meilleure visualisation de l'évolution des prestations sur plusieurs années et des conséquences financières et sociales

- L'étude des coûts de gestion particulièrement sur **Idée clair** dont nous n'avons aucune vision de l'intérêt pour les salariés.

- La revalorisation des prestations, si nécessaire, étalée sur plusieurs années afin d'assurer l'équilibre pérenne du régime et de reconstituer des réserves

- Augmenter, si nécessaire, le taux de participation de l'employeur. Le contrat de prévoyance est pour nous indissociable des rémunérations des salariés.

- Une amélioration de l'information du personnel

Quand aux modifications pour les personnes ayant quitté l'entreprise nous estimons qu'elle ne répondent pas aux exigences de la loi Evin. Encore moins aux préconisations de notre confédération « **Le maintien des garanties des salariés après la cessation d'activité.** ». Nous étudions la possibilité de nous opposer par la voie judiciaire à cette décision.

La CFDT reviendra signer des accords d'entreprise sur la prévoyance à ces conditions.

Nous vous renvoyons à notre **Hyper** n°208/05 du 25/10/2005 page 13 pour plus de précisions sur notre plateforme revendicative prévoyance.



Augmentation encore et toujours !
maintenant
diminution des prestations

Après s'être retiré en 2005 du Japon, du Mexique, de République tchèque et de Slovaquie, Carrefour a récemment tiré un trait sur le marché coréen.

Aujourd'hui, Jose Luis Duran (DRN) affirme que "le gros des cessions est achevé".

Carrefour veut se développer dans les pays émergents

Carrefour veut poursuivre son expansion géographique sur les marchés émergents afin de compenser la perte de croissance à terme des marchés matures.

Pour José Luis Duran, le directeur général de Carrefour, il n'y a pas de doute : "La priorité c'est la croissance organique, ce n'est pas la croissance externe".

Chine

Pour réaliser cet objectif, le n°2 mondial de la distribution compte d'abord sur sa croissance organique et n'envisage pas d'acquisition en Chine, même s'il veut se développer dans ce pays.

Entré dans ce pays en 1995, Carrefour y compte aujourd'hui 81 hypermarchés, contre 78 l'an dernier et 62 en 2004.

Inde

Luc Vandeveldé a déclaré que Carrefour "évaluait toutes les opportunités" dans des pays comme l'Inde, soulignant que les grands conglomérats indiens étaient "très conscients qu'ils pourraient bénéficier d'un grand partenariat comme Carrefour".

Pologne

Le président du conseil de surveillance a estimé qu'il y avait "trop de concurrence" dans ce pays qu'il considère comme "un marché sur saturé".

Carrefour (CA) disposait 32 hypermarchés

en Pologne à fin 2005. Il en ouvrira cinq autres au second semestre 2006.

Plainte en Argentine

Carrefour a-t-il été victime d'une escroquerie en Argentine?

Le groupe de distribution français affirme en tout cas avoir payé 120 millions de dollars de trop lors du rachat en 2001 des supermarchés argentins Norte au groupe local Exxel.

Carrefour accuse le vendeur d'avoir gonflé les comptes de Norte de façon à pouvoir gonfler la facture finale de 40%. Et il met en cause le commissaire aux comptes, à savoir le partenaire argentin de la multinationale de l'audit, PricewaterhouseCoopers (PwC).

D'où l'annonce mercredi du dépôt de plusieurs plaintes à l'encontre du patron d'Exxel, Juan Navarro, mais aussi de PwC. Car pour Carrefour, il n'y a aucun doute, "il ne s'agit pas d'une erreur", mais bien d'une complicité de fraude avec les dirigeants du groupe Norte.

Vente en Corée

L'américain Wal-Mart Stores annonce en mai la vente de ses magasins sud-coréens au groupe local Shinsegae pour 882 millions de dollars, signant à son tour son retrait de Corée du Sud un mois après le français Carrefour.

Le distributeur sud-coréen va racheter les 16 magasins de l'américain pour 825



Belgique: Colruyt passe devant Carrefour

La part de marché du distributeur Colruyt était de 16,9% en 2005 et celles des hypermarchés Carrefour et supermarchés GB (intégrés) de 16,7%.

Si l'on inclut les franchisés, Carrefour reste le leader avec 27,1% (en ce compris les 2,1% des magasins Champion dans lesquels Carrefour détient 25 pc). Delhaize (et ses affiliés Ad, Proxy, Shop'n Go) conserve sa deuxième place sur le podium, mais est talonné par Colruyt (21,8%) si l'on inclut Spar et Alvo. Colruyt dépassera Delhaize en 2006.

Par ailleurs, Aldi et Lidl étaient respectivement premier et deuxième en terme d'ouverture de magasins en 2005

milliards de wons. Ces actifs passeront sous l'enseigne E-Mart de Shinsegae.

Carrefour a cédé le mois dernier ses 32 magasins dans le pays à la chaîne de magasins de vêtements E-Land pour 1,85 milliard de dollars, dans le but de se concentrer sur le marché chinois de la distribution, le premier d'Asie après le Japon, estimé à 240 milliards de dollars.



Miss Carrefour Chine

Selon le vote par Internet, l'ambassadrice chinoise 2006 de Carrefour s'est dévoilée le 13 mai au point de vente Jinqiao à Shanghai.

Parmi plus de 1 000 candidates, les trois filles venues de Beijing ont enfin remporté les prix « Belle femme », « Femme glamour » et « Jeune fille à la mode », et par la suite, elle seront présentes sur le territoire national en qualité d'ambassadrice extraordinaire de marque Carrefour.

Perquisition en Corée

Perquisition du fisc dans les bureaux sud-coréens de Carrefour

Le fisc sud-coréen a effectué vendredi soir une perquisition au siège sud-coréen de Carrefour, qui a décidé de vendre ses actifs dans la péninsule à la chaîne d'habillement E-Land, rapportent des chaînes de télévision locale.

"On nous a dit de quitter les locaux en laissant nos ordinateurs allumés

et nos bureaux ouverts", a déclaré un employé du groupe en Corée du Sud à la chaîne publique KBS TV. Cette dernière a diffusé des images montrant des agents du fisc quittant le siège de Carrefour en emportant des documents.

Les autorités sud-coréennes ont refusé de répondre aux questions sur cette opération tandis que la direction de Carrefour n'a pas pu être contactée dans l'immédiat.

Contrefaçon en Chine

Pour avoir vendu 3 sacs contrefaits de LV, Carrefour de Shanghai a dû payer une amende de 300 000 yuans.

Au matin du 20 avril, le tribunal moyen N°2 de Shanghai a rendu un jugement en premier ressort sur la plainte déposée par Louis Vuitton Malletier contre la Sarl de supermarchés Lianjia de Shanghai, accusée d'avoir commis une infraction au droit de sa marque.

Le supermarché de Carrefour est sommé de cesser l'infraction et de payer un dédommagement. En même temps, il devra subir une rectification sectorielle sur proposition judiciaire du tribunal.

Selon les preuves de l'affaire, bien que Carrefour prétende avoir fait l'acquisition de 40 sacs LV et n'en avoir vendu que 3, cela ne permet pas de justifier la quantité des contrefaçons.

Espagne

Carrefour : s'étend sur le marché espagnol

La filiale du distributeur français prévoit d'investir 490 millions d'euros dans l'ouverture de 6 hypermarchés, 6 stations-service, 5 agences immobilières etc. ainsi que dans la reconversion des supermarchés Champion.

Le spécialiste de la distribution devrait posséder 85 supermarchés de taille moyenne à l'enseigne Carrefour Express tandis que 19 magasins seront transformés en mini-hypermarchés Carrefour.

Carrefour: étend le développement de nouveaux "formats"

Fort de son succès sur les nouveaux formats testés en Espagne depuis plusieurs mois, le groupe Carrefour envisage désormais de les développer en Europe ou en Amérique Latine.

Le spécialiste de la distribution devrait comptabiliser 18 hypermarchés Carrefour en Espagne (moins de 4000 m²) d'ici la fin 2006 alors qu'il n'en comptait aucun au début de l'année 2005.

Carrefour a procédé à ses ouvertures dans le cadre d'un plan de restructuration de 65 millions lancé pour stopper les pertes engrangées par la chaîne Champion.

Le directeur exécutif du pôle Europe de Carrefour mise sur un total de 85 **Carrefour Express** (1200 à 2000 m²) à la fin de l'année contre 43 actuellement.

Le numéro un de la distribution en France avait annoncé qu'il souhaitait franchiser certains de ses hypermarchés, il pourrait faire de même pour des supermarchés.

Enfin, le groupe prévoit un essor aussi important de ses MaxiDia. L'enseigne Maxidia qui totalisera 100 magasins à la fin de l'année, devrait en compter 300 en 2008

Turquie

Thierry PIERRE, actuellement Directeur Exploitation Hypermarchés au sein de la Direction Exécutive Turquie, est nommé **Directeur Exécutif Turquie**.

Algérie

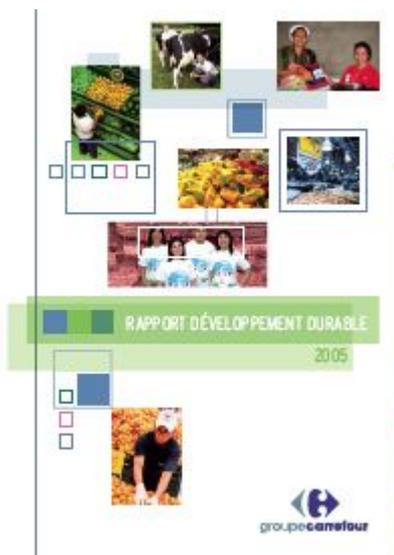
Une nouvelle structure Carrefour sera prochainement ouverte aux Pins Maritimes, non loin de l'ex-hôtel Hilton. D'après un responsable de la société Ardis, partenaire du groupe français en Algérie, la nouvelle structure des Pins Maritimes sera quatre fois plus grande que celle de la rue Tripoli et devra répondre à l'ensemble des standards des hypermarchés Carrefour.

Après la capitale, le partenaire de la marque Carrefour compte ouvrir un nouvel hypermarché à Blida pour s'étendre, ensuite, vers d'autres villes du pays. Le plan de développement de la société prévoit la réalisation de 16 hypermarchés à travers tout le territoire algérien d'ici 2012.

Roumanie

En 2008 Carrefour Roumanie aura 11 magasins contre 6 magasins à présent.

Le rapport Carrefour développement durable 2005 est paru



Selon François Oliver, directeur général de Carrefour Roumanie la politique de développement du groupe Carrefour sera très agressive, les travaux de construction de quatre nouveaux centres commerciaux devant commencer dans la prochaine période.

"La Roumanie est un pays stratégique pour le groupe Carrefour et nous espérons maintenir notre position sur le marché roumain", a déclaré Jacobo Caller Celestine, qui sera depuis ce mois le nouveau directeur général de Carrefour Roumanie, après le départ de François Oliver, qui a dirigé la compagnie sept ans depuis son entrée sur le marché roumain.

Brésil

Carrefour Bairro remplace Champion au Brésil

La disparition de Champion au Brésil va accélérer le développement de la nouvelle enseigne Carrefour Bairro, dont le premier magasin ouvrait en décembre à São Paulo. Ainsi, 26 Champion vont fermer, mais 34 autres deviendront des Carrefour Bairro, hypers de proximité (4 000 m²) visant les classes aisées.

Nouvelle Calédonie

Carrefour parraine la promo 2008 de l'EGC

Les vingt-sept étudiants de la nouvelle promotion de l'École de gestion et de commerce (EGC) de la Chambre de commerce ont reçu le parrainage de Carrefour.

Opportunité pour l'hypermarché de faire mieux connaître les carrières qu'il peut offrir aux jeunes, et pour ces derniers, celle de pouvoir avoir accès, le temps d'un stage, à la très large palette des métiers que peut proposer la grande distribution.

Mobile

MVNO Carrefour Mobile devrait voir le jour avant la fin de l'année.

Selon un opérateur, « Carrefour a plus de mal à mettre son offre en place car ses responsables voudraient lancer d'emblée une solution pan-européenne, disponible dans tous les pays où l'enseigne est implantée. Cela rend le projet plus difficile à piloter, ne serait-ce que parce qu'il faut trouver un opérateur présent dans tous les pays en question. »

Autre remarque du même professionnel : « Plus généralement, la prise de décision est plus pesante chez Carrefour. Auchan est plus structuré comme une armée : quand la décision est prise en haut, les échelons inférieurs la répercutent et l'exécutent sans sourciller... »

Nuisance sonore

Champion inclut l'acoustique dans sa démarche HQE

Le supermarché Champion de Saint-Maur-des-Fossés (94), choisi par le groupe Carrefour pour devenir un magasin pilote en développement durable, a mené une réflexion précise pour intégrer au mieux une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale).

Cette visite a permis d'élaborer un diagnostic des nuisances : insécurité liée au parking ouvert la nuit, esthétique du bâtiment et de ses abords, odeurs et, surtout, bruits divers (livraisons, groupes froids, etc.).

Les bruits de livraison ont fait l'objet de plusieurs mesures.

La livraison des produits frais devait avoir lieu le matin vers six heures, juste avant la mise en

rayons ; un sas réfrigéré permet désormais de livrer en fin d'après-midi, les palettes étant stockées jusqu'au matin.

De plus, une "prise biberon" en façade alimente en électricité les remorques réfrigérées des camions : résultat, les camions respectent la chaîne du froid, mais moteur éteint. De l'autre côté du magasin, la porte coulissante de l'aire de livraison des produits secs a été remplacée par un modèle plus petit et moins bruyant lors de son ouverture. Enfin, le bruit nocturne du groupe froid et de la machine à glace a été supprimé.

Cet essai réussi au supermarché Champion de Saint-Maur-des-Fossés devrait inciter Carrefour à multiplier l'initiative.

L'enseigne précise que le retour sur investissement d'une telle démarche HQE est de cinq ans au lieu de trois pour des travaux classiques, mais que ce surcoût est sans doute amplement lié au caractère pilote de l'initiative. Un guide a d'ailleurs été réalisé pour partager cette expérience.

Commerce équitable

Les hypermarchés ont étoffé leurs rayons en produits équitables ces dernières années, attirés par une niche prometteuse qui ne représente que 0,02% du commerce international mais a crû de 50% en France en 2005.

La ministre déléguée au Commerce extérieur, Christine Lagarde, a fait en mai la promotion du commerce équitable dans un hypermarché Carrefour de Melun (Seine-et-Marne).

Elle s'est félicitée que le groupe de distribution "s'engage au service du développement durable", via le lancement d'une gamme de produits

"équitables", estimant qu'il faisait "ainsi preuve de responsabilité sociale".

Carrefour va mettre en rayon à l'automne une ligne de produits à marque propre "Carrefour Agir Solidaire".

Or "il y a un risque de confusion pour le consommateur" entre les marques de commerce équitable et le "commerce dit responsable, solidaire ou durable", qui ne respecte pas toujours les critères internationaux du commerce équitable", souligne Victor Ferreira, président du label Max Havelaar.

Leclerc affirme être le premier distributeur en France de produits équitables. Pourtant, le groupe figure parmi les enseignes les plus mal notées par le collectif d'associations et de syndicats "Ethique sur l'Etiquette" pour ses engagements relatifs aux droits fondamentaux.

Carrefour et le bois

Carrefour a engagé un dialogue avec les Amis de la Terre à propos de leurs approvisionnements en bois suite à leurs interpellations répétées. Carrefour arrête de vendre du mobilier de jardin en teck d'Indonésie et propose en remplacement un salon de jardin en roble (*Amburana cearensis*) de Bolivie certifié FSC.

Carrefour continue de vendre en 2006 un salon de jardin en keruing, un bois très menacé et issu des dernières forêts tropicales primaires d'Asie du Sud-Est.

Carrefour vend des meubles de jardin en pin traité autoclave en laissant entendre qu'il s'agit d'un produit écologique. Ce traitement est très néfaste pour l'environnement et la santé car à base de sels de métaux lourds

(cuivre, chrome arsenic ou sels de bore) et est interdit par l'Union Européenne à partir de 2008.

Promocash, partenaire pour récupérer les huiles

Il est interdit aux restaurateurs de rejeter leurs huiles usagées dans les réseaux publics. Aussi doivent-ils en assurer la collecte.

Pour les y aider Promocash vient de développer un nouveau service de récupération de ces déchets. Pour ce faire, les professionnels n'ont qu'une seule obligation, acheter les seaux chez Promocash et les rapporter dans leur magasin une fois pleins. Ces derniers seront alors évacués par le prestataire Sud-Récupération.

Si le seau vide coûte 5,9 € à l'achat, le coût de reprise approche les 0,28 € le litre, contre 0,50 € généralement.

Carrefour Suisse 3 innovations pour préserver l'environnement.

Il s'agit d'un sac biodégradable gratuit pour les petits achats quotidiens, d'un sac réutilisable et biodégradable (50 centimes) et d'un sac de shopping réutilisable et échangeable à vie au prix (2,50 francs).

Ces sacs sont fabriqués à base de maïs garanti sans OGM, un matériau renouvelable, biodégradable, compostable et conforme aux normes européennes.

Carrefour Suisse utilise du papier recyclable à 100% pour la fabrication de ses brochures et catalogues et encourage également la collecte des papiers usés.

LA CHINE

UN MARCHÉ DE
PLUS D'UN MILLIARD

DE CONSOMMATEURS
OÙ TORTURES EXÉCUTIONS

EXPULSIONS FORCÉES SONT TOUJOURS
EN VIGUEUR CONTINUE DE VIOLER ET DE BAFOUER

LES LIBERTÉS LES PLUS FONDAMENTALES MAIS FAUT PAS TROP EN

PARLER PARCE Q

EN JEU

*La gazette des délégués
CFDT Carrefour*

L'Hyper !